

**Meeting of the Parties to the Convention on Access to Information, Public Participation
in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters**
Fourth session
Chisinau, 29 June - 1 July 2011
High-Level Segment

**Statement by Mr. Philippe Henry, Minister of Environment, Land-use planning and
Mobility, Belgium, Walloon region**

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour
l'Europe (ONUCEE),
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités de la République de Moldavie,
Mesdames, Messieurs les délégués des pays et représentants des différentes organisations,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement, au nom de la Belgique, le Gouvernement de la République de Moldavie et en particulier, Monsieur le Ministre de l'Environnement Gheorghe Salaru, pour son hospitalité en cette belle ville de Chisinau (Kichinev). Il me tient à cœur de rappeler que la Belgique a été, dès les prémises de la Convention d'Aarhus, très impliquée dans son élaboration. Elle a, par la suite, toujours défendu une attitude proactive afin de permettre une mise en œuvre efficiente de ses dispositions. J'ai ici l'honneur de confirmer notre attachement à ce processus important au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ou ONU-CEE).

A mon sens, une des principales réussites de la convention est qu'elle permet de susciter dans la population une véritable adhésion aux causes environnementales. En cela, elle participe sans conteste à la mise en place du développement durable. En induisant la transparence de l'information, en permettant la participation de chacun dans le processus de prise de décision et en facilitant l'accès à la justice, la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus a significativement contribué à multiplier les débats citoyens. C'est un moteur pour le développement durable et l'amélioration des décisions politiques dans l'intérêt général de nos habitants. Je vis cette dimension de l'interaction entre débats citoyens et décisions politiques au quotidien. Je suis effectivement Ministre Régional de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. Trois compétences extrêmement complémentaires, mais également qui me permettent d'avoir un contact extrêmement étroit avec les citoyens. Le cadre de ces interactions a été formalisé par des textes légaux par chacun des niveaux de pouvoirs en Belgique. Cela se manifeste particulièrement lorsque qu'un citoyen, une personne civile, une société ou même un organe sollicite un permis en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire. Tous les documents qui ont conduit *in fine* à la décision du pouvoir public sont disponibles pour tout citoyen et ont fait l'objet d'une procédure de consultation préalable du public. C'est également le cas des plans ou programmes stratégiques qui sont établis par les gouvernements. Il y a une obligation formelle pour que les plans soient soumis à enquête publique, dont la forme est parfaitement réglementée (délais de rigueur, organes consultatifs, site internet, ...). Je me permets d'insister sur le fait que tous ces processus sont des outils importants qui doivent permettre l'adhésion des citoyens et l'identification des solutions pour garantir l'intérêt général de tous !

Garantir l'intérêt général. Voilà bien à notre sens un des éléments clefs des démarches futures. Un des défis dans la mise en œuvre locale ou régionale de la convention est bien de favoriser les apports collectifs par rapport à des intérêts particuliers et locaux. Il ne faudrait pas que, sur base des principes de la convention, des demandes d'information ne soient sollicitées que dans l'unique but de freiner un processus d'intérêt général pour favoriser des intérêts particuliers non justifiés d'un point de vue de la protection de l'environnement. Il est de la responsabilité des décideurs politiques de rester vigilant et d'être prêt à mener éventuellement les arbitrages nécessaires dans la mise en œuvre concrète des 3 piliers de la convention, dans le but de garantir le développement d'une société durable.

Un autre point d'attention concerne certaines lacunes dans des secteurs sensibles. Je pense par exemple à la question d'actualité de la sécurité des centrales nucléaires. Les enseignements récents tirés de la gestion de la crise au Japon nous rappellent combien il est important de communiquer clairement aux citoyens sur les risques encourus au regard des bénéfices attendus. Nous sommes en pleine remise en cause de la pertinence de maintenir ou de développer les centrales nucléaires. Gageons que la mise en œuvre des principes issus de la Convention d'Aarhus permette une communication transparente sur les risques nouveaux en vue d'assurer la protection de la santé de nos citoyens.

En cette période de morosité économique généralisée, le risque est énorme de voir se renforcer la démobilisation des citoyens et leur perte de confiance dans les mondes économiques et politiques mais également dans leur intérêt à défendre l'environnement. Appliquer les principes de la Convention d'Aarhus à tous les niveaux doit permettre d'atténuer cette tendance.

Aussi, le travail collectif en cours au sein de cette MOP4 donne de vrais signaux sur la volonté de chaque pays de continuer à promouvoir la mise en œuvre efficace de la convention d'Aarhus. Continuons d'échanger nos expériences respectives au sein de l'ONU-CEE. Nous sommes dans un vrai processus de collaboration qui doit continuer à s'opérer de manière aussi positive que ce qui n'a été le cas jusqu'à présent. Je vous remercie pour de votre attention.